

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 07 JUILLET 2026 à 19H00**

N° 2026-058

**OBJET : Approbation du protocole d'accord transactionnel avec la
SMACL relatif au sinistre survenu le 1^{er} juillet 2019 à la salle polyvalente
de Doussard.**

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents et représentés : 26

L'An **DEUX MIL VINGT SIX**, le **SEPT JUILLET** à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le premier juillet deux mille vingt-six, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Madame Marielle JUILIEN, Maire,

PRESENTS : (22)

Marielle JUILIEN, Maire, Nicolas BALMONT, Anne-Gabrielle JOUFFREY, Richard FROSSARD, Laurence GODENIR, Jean-Baptiste DELEBECQUE, Christine CLAUDE, Bernard CHATELAIN-CADET Adjoints au Maire et Denise AVRILLIER, Jocelyne GHENO, Laurent STEFANI, Jean-Pierre CHOMIENNE, Isabelle DAGAND, Rodolphe GOUSSAIN, Delphine FALQUET, Valérie DUTHEIL, Marie-Pierre COLUBI, David HERRERO, Nicolas LAVEUVE, Etienne RAGOT, Brigitte VERGER et Philippe CHAPPET, conseillers municipaux.

ABSENTS ET REPRESENTES : (4)

Angélique DALLÉE a donné pouvoir à Isabelle DAGAND, Clémentine DUNAND a donné pouvoir à Valérie DUTHEIL, Yoann COURSEL a donné pouvoir à M. Nicolas BALMONT, Antonia CHARLES a donné pouvoir à Philippe CHAPPET.

ABSENT ET EXCUSE (1)

Marc WILD.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Etienne RAGOT

LE MAIRE rappelle que

Le lundi 1er juillet 2019, un violent épisode orageux, accompagné de fortes rafales de vent s'est abattu sur le département de Haute Savoie dans la soirée. La commune de DOUSSARD a été particulièrement impactée. Plusieurs bâtiments ont été endommagés et en particulier la salle polyvalente dont la toiture a été emportée.

Depuis cette date, la Commune s'emploie auprès de son assureur la SMACL à obtenir une indemnisation couvrant le sinistre subi sur la salle polyvalente. Après une expertise judiciaire diligentée par le Tribunal Administratif de Grenoble en 2020, la SMACL a finalement adressé une proposition de protocole transactionnel pour couvrir les dommages relevant de l'épisode météo. Les échanges sur la part du sinistre qui pourrait résulter de l'assurance décennales des travaux réalisés en 2010 demeurent en cours de négociation entre les compagnies d'assurance.



LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code des assurances,
VU contrat d'assurance qui lie la Commune et la SMACL pour intervenir sur le sinistre survenue le 1^{er} juillet 2019,

CONSIDERANT le projet de protocole transactionnel transmis par la SMACL permettant l'indemnisation du sinistre résultant d'un violent épisode orageux qui a endommagé sévèrement la salle polyvalente de Doussard le 1^{er} juillet 2019,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Finances et Administration Générale réunie le 30 juin 2026,

APRES AVOIR DELIBERE DECIDE, à l'unanimité – 26 voix pour

D'APPROUVER le protocole d'accord transactionnel relatif au sinistre survenu le 1^{er} juillet 2019 à la salle polyvalente de Doussard tel que proposé par la SAMCL et annexé à la présente,

D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer le dit-protocole transactionnel et tout document s'y référant.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,
Etienne RAGOT

Le Maire,
Marielle JUILIEN

